



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 39881

Texte de la question

M Jean-Louis Masson demande à M le ministre de l'éducation nationale de lui préciser si le maire d'une commune dont un ou plusieurs élèves fréquentent un collège d'un autre département peut obtenir le nom de ces élèves de ce département autorisé, en vertu de l'article 15 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée, à mandater une somme dont est redevable ladite commune au titre de la participation aux dépenses de fonctionnement des collèges.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39881

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale, de la recherche et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 1988, page 1937